

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JUIN 2026**

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -10 513 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur débiteur : - 217 242 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : -10 513 euros

Affectation

- Au report à nouveau pour la totalité, soit -10 513 euros
Le solde du report à nouveau, s'élèvera après affectation à la somme de - 227 755 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article 225-38 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION - SITUATION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS ET DEMISSIONS

L'assemblée générale prend acte qu'aucun des mandats des administrateurs n'est parvenu à son terme.

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Nicolas CALVET de son mandat d'administrateur à compter du 16 juin 2026. Il est décidé de ne pas procéder à une nomination à titre provisoire et aucun remplacement n'est à ce jour envisagé.

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Luc DIMEUR de son mandat d'administrateur à compter du 19 janvier 2026. Il est décidé de ne pas procéder à une nomination à titre provisoire et aucun remplacement n'est à ce jour envisagé.

CINQUIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.